

Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
12, 13 ET 14 JUILLET 2016, NIAGARA FALLS, ON

Résolution n° 01/2016

TITRE: Soutien aux Appels à l'action pour la promotion de la vie parmi les jeunes des Premières Nations

OBJET: Jeunes, Mieux-être mental

PROPOSEUR(E): Andrea Paul, Chef, Première Nation de Pictou Landing, N.-É.

COPROPOSEUR(E): Roy Fabian, Chef, Première Nation de Katlodeeche, T.N.-O.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

- i. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles;
- ii. Article 24(2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit;
- iii. Article 21(2) : Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

B. Les taux de suicide parmi les jeunes des Premières Nations sont de cinq à sept fois plus élevés que dans la population des jeunes non autochtones et figurent parmi les plus élevés au monde;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 12^e jour de juillet 2016 à Niagara Falls (Ontario)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

01 – 2016
Page 1 de 2

Head Office/Siège Social

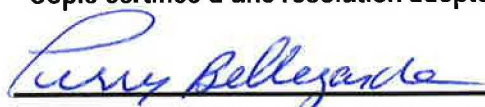
Unit 5 — 167 Akwesasne International Rd., Akwesasne, ON K6H 5R7 Telephone: 613-932-0410 Fax: 613-932-0415
Suite no 5 — 167, chemin Akwesasne International, Akwesasne (ON) K6H 5R7 Téléphone: 613-932-0410 Télécopieur: 613-932-0415

- C. Il est généralement reconnu que les jeunes peuvent contribuer énormément à la baisse des taux de suicide en mettant sur pied et en administrant des activités de promotion de la vie et que leur engagement est nécessaire pour éveiller chez eux le sentiment d'avoir un but dans la vie, l'espoir, le sens de la vie et le sentiment d'appartenance, accroître leur résilience et, en fin de compte, réduire le risque de suicide;
- D. Les jeunes sont largement absents dans les politiques et programmes de promotion de la vie et de prévention du suicide de presque tous les niveaux;
- E. Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations, en collaboration avec des jeunes représentants de l'ensemble du Canada, ont formulé plusieurs Appels à l'action pour la promotion de la vie parmi les jeunes des Premières Nations, avec pour objectif l'élaboration de mesures concrètes dans les domaines visés;
- F. Tant que des efforts considérables engageant et responsabilisant les jeunes ne seront pas déployés dans le domaine de la promotion de la vie, le taux de suicide chez les jeunes, comme ses conséquences, ne cessera d'augmenter et d'affaiblir les communautés des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent le Chef national de demander au gouvernement fédéral de soutenir la mise en œuvre des recommandations des Appels à l'action pour la promotion de la vie du Conseil national des jeunes.
2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations (APN) de communiquer les Appels à l'action pour la promotion de la vie du Conseil national des jeunes à ses partenaires actuels et futurs.
3. Approuvent l'engagement des jeunes dans le processus de promotion de la vie au sein du gouvernement fédéral et parmi les dirigeants des Premières Nations.
4. Enjoignent l'APN de militer en faveur d'un financement accru pour améliorer le mieux-être mental par l'entremise d'un continuum de soins tout au long de la vie, au moyen du Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations à titre de guide. Ainsi, les communautés des Premières Nations auront accès à des ressources pour élaborer ou développer leurs initiatives de promotion de la vie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 12^e jour de juillet 2016 à Niagara Falls (Ontario)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL